

SUBVENTION ÉDUCATIVE

Dans le cadre du congrès High Tech Cardio, vous trouverez ci-dessous toutes les informations relatives aux subventions éducatives.

1. CONTENU DES FONDS DE LA SUBVENTION

- Inscription au congrès (3 jours)

incluant les pauses café et déjeuner

- Hébergement dans un hôtel partenaire (2 nuits)

- Transport aller/retour

Train : 1 ère classe – Avion : classe économique

- Transferts aéroport-hôtel-aéroport & Navettes Palais du Pharo

Aucune prise en charge de frais annexes tel que : transfert (acheminement gare, aéroport, congrès et hôtel...), parking, taxi, VTC, métro, tram, bus.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toutes les subventions éducatives perçues par la société Com&co sont exclusivement dédiées au HIGH TECH 2023.

Le comité scientifique d'organisation, sous la responsabilité de président du High Tech 2023, sont en charge de l'attribution des subventions auprès des candidats.

Ces subventions seront attribués en fonction de différents critères de sélection et de la date d'inscription du candidat.

Si le bénéficiaire de cette subvention n'est pas en mesure de participer au High Tech 2023, il devra informé dans les plus brefs délais (date limite au 1er novembre 2022) l'organisateur Com&co afin que cette subvention soit annulée et puisse être transmise à un autre candidat.

En cas d'absence injustifiée, cette subvention sera perdue et facturé au laboratoire.

Les données collectées lors de la pré-inscription en ligne seront utilisées:

- Par la gestion de votre prise en charge (inscription, transport, hébergement) par Com&co et les sous-traitants
- Par l'industrie dans le cadre de la signature de la convention d'hospitalité, déclaration sur le site de la transparence au CNOM.

3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Critères d'éligibilité :

- Être cardiologue interventionnel ou personnel paramédical
- Exerçant en France métropolitaine
- Être en possession d'un numéro RPPS / ADELI
- Exerçant au sein d'une institution professionnelle

Du fait de la loi anti-cadeau, seul les professionnels de santé ayant un N° RPPS / ADELI sont éligibles à percevoir une subvention éducative pour couvrir les frais de déplacement dans le cadre du High Tech 2023. Les fonds versés par l'industrie étant limités, nous recommandons à chaque de faire la demande de subvention éducative au plus vite. Merci de prendre en compte que le comité d'organisation ne pourra rendre favorable toutes les demandes.

Chaque candidat s'engage à l'exactitude des éléments indiqués dans sa pré-inscription. Ceux-ci seront vérifiés et utilisés à des fins de déclarations aux instances officielles.

4. PROCESSUS DE VALIDATION DES SUBVENTIONS

1. Analyse des demandes de subventions des candidats

2. Notification par email aux candidats de la validation ou refus de la demande de subventions

3. **Signature obligatoire** de la convention d'hospitalité avec l'industrie. Le candidat sera contacté directement par l'industrie pour signer la convention. Sans signature, sa subvention sera automatiquement annulée.

4. Organisation du transport & hébergement dans le cadre spécifique de la subvention éducative